

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	17 juin 2025
Délibération N°	03
Date de la convocation	6 juin 2025
Objet	3.2 Aliénation Lunel – Résidence Chopin – Vente de locaux d'activités

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices.

ABSENTS EXCUSES :

Véronique CALUEBA
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Daniel ROBEQUAIN (décédé)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Christophe MORALES (pouvoir à M VINCENT)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Sabine SCHURMANN (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250617-20250617-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

**Objet : 3.2 Aliénation
LUNEL - Résidence Chopin - Vente de locaux d'activités**

Le 17 juin 2025,

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2 et n°AD/170225/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant que la résidence Frédéric Chopin, située 31 rue du 8 mai 1945 à Lunel, dispose de trois locaux d'activités en son rez-de-chaussée pour une surface d'environ 420 m². Un de ces locaux, d'une surface d'environ 228 m², a été pris à bail le 5/11/2015 par l'UNAPEI 34 pour l'IME/SESSAD Les Pescalunes. Des travaux d'aménagement ont été réalisés par Héroult Logement selon le cahier des charges du locataire qui est entré dans les lieux le 08/05/2016.

Considérant que l'UNAPEI34 a fait part à Héroult Logement de sa volonté d'acquérir le local dont ils sont locataires, et les deux autres locaux vacants et « bruts de béton », d'environ 130 m² et 62 m², et ce, dans la perspective du développement de l'activité de l'IME/SESSAD Les Pescalunes.

Considérant qu'un accord de principe a été trouvé avec l'UNAPEI34 pour l'acquisition des locaux au prix de 610 000 K€ net vendeur.

Considérant que ce prix a été fixé en prenant en compte les caractéristiques du marché de l'immobilier tertiaire local ainsi que l'équilibre comptable.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De vendre ce local commercial au prix de 610 000 € net vendeur

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 17/06/2025
DEV&MOA - SL/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250617-20250617-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025